

## Partie 1 Série de questions à partir d'un dossier documentaire

En vous appuyant sur vos connaissances ainsi que sur les annexes fournies, répondre aux questions suivantes sur votre copie.

### 1. Le marché des services à la personne

Prendre connaissance du document 1.

- 1.1 Définir le marché des services à la personne.
- 1.2 Repérer depuis combien de temps ce marché est dynamique.
- 1.3 Expliquer pourquoi ce marché est « porteur ».
- 1.4 Identifier les différentes organisations présentes sur ce marché.
- 1.5 Définir une franchise.
- 1.6 Dégager les avantages d'ouvrir des franchises.
- 1.7 Identifier les secteurs d'activité des franchisés.

### 2. Le compte professionnel de prévention

Prendre connaissance du document 2.

- 2.1 Identifier pour quels salariés est destiné le compte professionnel de prévention.
- 2.2 Identifier les avantages pour les salariés de bénéficier de ce type de compte.
- 2.3 Repérer les conditions appliquées au travail en horaires alternants.
- 2.4 Repérer les conditions appliquées au bruit.
- 2.5 Expliquer comment on peut mesurer les conditions particulières du bruit.
- 2.6 Calculer, pour le travail avec des températures extrêmes, le nombre de semaines en moyenne où le salarié est exposé à ces températures.
- 2.7 Expliquer le terme « membre supérieur ».

## DOCUMENT 1 Le marché des services à la personne en France et en chiffres

Depuis plus de 10 ans, ce secteur dynamique compte aujourd'hui près de 35 000 acteurs et pèse plus de 20 milliards d'euros. Tout ce qu'il faut savoir sur les services à la personne avant d'entreprendre sur ce marché.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Borloo en 2005 qui a libéralisé le secteur, de nombreuses entreprises se sont lancées dans le secteur des services à la personne. Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, l'État répertoriait 34 902 organismes exerçant leur activité dans ce domaine. [...]

### Un marché porteur

Aide aux seniors, ménage et repassage, garde d'enfants... Au total, les services à la personne regroupent **26 métiers différents qui emploient plus de 1,1 million de personnes** au service de 2,7 millions de clients (chiffres 2014). En termes de nombre d'heures travaillées, le marché est largement dominé par les associations (57,4 %). Les entreprises privées, elles, arrivent en deuxième position (31,4 %), devant les organismes publics (10,7 %) et continuent de gagner du terrain.

### Des opportunités en franchise

Parmi les acteurs privés des services à la personne, beaucoup ont fait le choix de se développer en franchise afin de mailler rapidement le

territoire. Certains réseaux ont même aujourd'hui atteint une taille importante avec plusieurs centaines de points de vente dans l'Hexagone. C'est notamment le cas du groupe O<sub>2</sub> Care Services, une enseigne multispecialiste qui compte près de 250 agences en France et poursuit son expansion. [...] Du côté des professionnels de la garde d'enfants, plusieurs réseaux recherchent également de nouveaux franchisés, à l'instar de Family Sphere (104 agences), Kangourou Kids (100 unités) ou encore Babychou Services (55 établissements).

Autre segment particulièrement dynamique : l'aide au maintien à domicile des seniors et l'assistance aux personnes dépendantes. Avec un vieillissement de la population qui grandit et un nombre de places en instituts spécialisés qui n'augmente pas dans les mêmes proportions, les acteurs du secteur sont plutôt optimistes quant à leur avenir. Adhap Services (170 agences) vient notamment d'investir dans le domaine de la téléassistance mobile afin de développer de nouveaux services à destination de sa clientèle, tout en continuant de recruter de nouveaux franchisés.

Jennifer Matasmis, [www.lesechosdelafranchise.com](http://www.lesechosdelafranchise.com),  
15 décembre 2016

## DOCUMENT 2 Compte pénibilité : ce que contient la réforme voulue par le gouvernement [...]

Le Premier ministre [...] a annoncé [...] une réforme du compte pénibilité, prévue pour entrer en vigueur en 2018. [...] ce compte permet aux salariés du privé occupant un poste pénible de cumuler des points, selon des critères établis, afin de partir plus tôt à la retraite, de se former ou de travailler à temps partiel sans perte de salaire.

La nouvelle version proposée par le gouvernement [...] hérite pour l'occasion d'un nouveau nom, « compte professionnel de prévention », amputé du mot « pénibilité ». [...]

Six critères établis demeurent dans la réforme proposée par le gouvernement.

**Travail de nuit** : à partir de 1 heure travaillée entre minuit et 5 heures pendant au moins 120 nuits par an.

**Travail répétitif** : au moins 900 heures par an de travail « caractérisé par la réalisation de travaux impliquant l'exécution de mouvements répétés, sollicitant tout ou partie du membre supérieur, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte ».

**Travail en horaires alternants** : au moins 50 nuits par an, avec au moins 1 heure de travail entre minuit et 5 heures.

**Travail en milieu hyperbare** : 60 interventions par an dans un milieu dépassant 1 200 hectopascals.

**Bruit** : exposition à un bruit quotidien d'au moins 81 décibels pendant 600 heures par an ou à des bruits brefs et répétés d'au moins 135 décibels 120 fois par an.

**Températures extrêmes** : exposition au moins 900 heures par an à des températures égales ou inférieures à 5 °C ou égales ou supérieures à 30 °C. [...]

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), 10 juillet 2017